

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 5 février 2024

**Présents** : Mme Valérie Tonarelli, Maire

Mr Guinaudeau Dany, Mme Bonnière Magali, adjoints

Mr Bénéteau Claude, Mme Bousseau Agnès, Mr Courcelles Didier et Mme GUINAUDEAU Laetitia, conseillers municipaux.

**Étaient absents et excusés** : Mr CHARRIER Tony, Mme CHATEIGNER Sabine, Mr GUERRY Dominique, Mme NATOLOT Mélanie

**A été élu secrétaire** : Madame Magali Bonnière

### **INFOS PREALABLES** :

#### **Approbation du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 9 janvier 2024**

- Approuvé à l'unanimité

#### **Décisions prises par le Maire suite aux délégations données par le conseil municipal**

- Aucune décision prise

#### **Droits de Préemption Urbain**

- Néant

#### **Rapport des commissions communales**

##### **Commission communication :**

- La réalisation du bulletin municipal annuel touche à sa fin. La quasi-totalité des articles ont été rédigés.

Valérie TONARELLI se renseigne auprès de l'imprimeur pour connaître la date d'édition.

*Agnès BOUSSEAU demande si le site internet de la commune sera présenté dans le bulletin municipal annuel.*

*Magali BONNIERE dit qu'il le sera mais très brièvement, il sera présenté plus amplement lors de vœux de printemps.*

##### **Commission voirie :**

- Les bordures de la rue Nationale : un rendez-vous avec l'ex cabinet Morinière, avec l'entreprise Charpentier et l'agence routière est organisé le 7 février.

L'entreprise MENANTEAU a réalisé l'entretien des accotements, des haies et des fossés.

##### **Commission Bâtiments et cimetière :**

- Salle Fonteneau : une étude énergétique va être engagée par le Sydev, en collaboration avec Vendée Energie et Vendée Ombrière. Un rendez-vous est

également organisé avec Vendée Expansion le 14 février à 10H30 pour étudier la rénovation globale. Ils proposent d'effectuer une étude de faisabilité. A l'issue, nous lancerons un appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

**Commission Jeunesse et sport :**

- Dans le cadre de l'étude d'un parcours de santé, Valérie TONARELLI et Magali BONNIERE ont rencontré le commercial de la société Agora collectivités. Un autre rendez-vous est prévu avec la société Créa le 20/02. A l'issue de celui-ci, elles feront une présentation des 2 propositions à la commission jeunesse et sports.

**Informations du dernier conseil communautaire :**

- Vote de 3 nouvelles aides au monde économique :
  - Une aide pour la récupération des eaux de pluie
  - Une aide à la création de place de stationnement végétalisée perméable
  - Une aide pour la mise en œuvre de recommandations du CAUE. Pour information, les particuliers peuvent également faire appel au CAUE pour des conseils gratuits.

**ORDRE DU JOUR :**

**1- Installation classée pour la protection de l'environnement – Modification du Plan d'épandage**

Madame Le Maire indique qu'elle a reçu un exemplaire du dossier de l'EARL LE FOUGERAIS concernant la modification du plan d'épandage de cette exploitation située sur la commune de L'OIE émanant de la préfecture de la Vendée, en date du 16.01.2024.

Dans ce dossier, il est expliqué qu'actuellement la totalité du fumier de volaille est exporté vers une société de compostage.

Le nouvel exploitant souhaite modifier la destination des fumiers produits afin d'optimiser les aspects financiers liés à ce transfert d'effluent.

Deux exploitations à proximité (situées à Sainte-Cécile) sont intéressées par la reprise d'une partie de ce fumier, le reste sera repris par l'unité de méthanisation BIOLOIE.

Le dossier prévoit qu'une partie du lisier sera épandue sur le territoire de la collectivité, les périodes d'épandage se déroule d'avril à août.

Le conseil municipal est donc amené aux vues de ces données à émettre un avis sur ce nouveau plan d'épandage, et à faire part des observations émises dans un délai de 30 jours maximum suivant la réception du dossier.

- Sur le territoire de St Vincent Sterlanges, 21 hectares appartenant au GAEC de l'Autre chemin sont concernés. Le second GAEC de Connil est situé au Fraigne sur Ste Cécile. Un respect des distances est effectué en fonction des distances d'habitation.
- Aucune remarque n'est relevée de la part des membres du Conseil Municipal.

## **2- Remplacement de titulaire absent**

Madame le Maire explique que les agents de la commune sont pour la plupart sur des emplois permanents de titulaire. La loi prévoit cependant les principaux cas dans lesquels les collectivités peuvent faire appel à des agents non titulaires et notamment elle stipule qu'il est possible de recruter un agent contractuel pour des remplacements à l'occasion :

- d'un temps partiel,
- de congés annuels,
- d'un congé de maladie,
- d'un congé de maternité ou d'adoption,
- d'un congé parental ou de présence parentale,
- d'un congé de solidarité familiale,
- de l'accomplissant de leur service civil ou national, le rappel ou le maintien sous les drapeaux,
- de la participation à des activités dans le cadre de la réserve opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire,
- en raison de tout autre congé régulièrement octroyé

Madame le Maire souligne que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles et demande au Conseil Municipal son avis.

- Madame Le Maire informe qu'une annonce a été mise en ligne pour le remplacement d'un agent titulaire pour congé maternité de Mars à décembre, au poste de secrétaire administrative en charge de la comptabilité et des ressources humaines.
- Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Mme le Maire.

## **3- Règlement du cimetière**

Le règlement du Cimetière validé par la commission est présenté au Conseil Municipal qui doit se prononcer sur sa mise en application.

- *Monsieur BENETEAU Claude signale que le sujet des tombes perpétuelles n'est pas abordé.*
- *Madame Le Maire rappelle que les concessions perpétuelles ne sont plus vendues et que de ce fait il n'est pas nécessaire de rédiger un article à cet effet. Elle rappelle que les emplacements perpétuels précédemment vendus s'ils sont entretenus, restent la propriété des personnes les ayants réservés.*
- *Madame Le Maire informe que le plan du cimetière n'étant pas à jour, il sera rajouté ultérieurement.*

- Le conseil municipal valide à l'unanimité le règlement pour application immédiate.

#### **4- Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique**

Vendée Numérique a lancé un appel d'offre visant au déploiement du réseau très bas débit LORA, à l'échelle départementale. Ce réseau s'appuie sur une connectivité très bas débit qui permet de récolter des données sur des équipements sans connexion internet (exemple : suivie de point de collectes volontaires).

La centrale d'achat, créée le 1.12.2023 et portée par Vendée Numérique, proposera aux collectivités différents services. A ce jour, la commune n'a pas identifié de besoin immédiat. Cependant, il semble nécessaire d'adhérer à cette centrale de manière à pouvoir, le cas échéant, profiter des tarifs et technologies négociés.

L'adhésion est gratuite, sans engagement de commande.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'adhésion de la commune à la centrale d'achat.

- Le conseil municipal valide à l'unanimité cette adhésion.

#### **5- Exonération taxe foncière logement neuf**

La commune a la possibilité d'instituer une exonération de 50% à 100% de la taxe foncière sur les propriétés bâties d'une durée de cinq ans pour les constructions de logements neufs lorsque ces constructions satisfont à des critères de performance énergétique et environnementale supérieurs à ceux prévus au code de la construction et de l'habitation.

Il s'agit d'une exonération facultative, qui ne sera dès lors pas compensés par l'État.

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'application de cette exonération avant le 28.02.2024 si l'application est souhaitée pour 2024.

- Le conseil ne souhaite pas l'appliquer.

#### **6- Informations et Questions diverses**

- Signature pour l'achat du terrain au Chemin de Sterlanges avec les Consorts Marchand, le 18.01.2024
- Signature pour l'achat du Calvaire de La Salette le 29.01.2024 pour la somme symbolique de 50€
- Loi APER :
  - Mme le Maire présente les différentes réunions auxquelles elle a participé dans le cadre de l'accélération des ENR.

Un rendez-vous a eu lieu avec les agents de la Communauté de Communes, qui a permis l'identification des dossiers en cours : le projet Valeco, le projet de rénovation de la salle Fonteneau avec notamment son chauffage en énergie

renouvelable, la pose de panneaux photovoltaïques, l'étude d'ombrières sur le stationnement.

En souhait d'ENR, nous proposons la totalité des toitures en panneaux photovoltaïques, en méthanisation aucun potentiel, en chaleur renouvelable la totalité de la commune, et aucun potentiel en éolien.

Mme le Maire souhaite une consultation plutôt intercommunale.

- Suivi chantier Eiffage (enrobés prévus semaine 6 : ATLANROUTE) enrobé place du calvaire et sur la rue de la Fortune. Enrobé des trottoirs, il sera effectué après la dépose des poteaux

- Enquête publique modification PLUI

➤ Deux procédures : une de modification et une de révision du PLUI sont en cours à la Communauté de Communes.

**La modification** concerne des ouvertures à l'urbanisation de secteur 2AUh (Bournezeau et St Germain de Prinçay), des changements de destinations et des petites corrections.

**La révision** entraîne une remise à plat du PLUI. Elle va durer plus longtemps et entraînera une mise en cohérence avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays du Bocage. La révision a été initiée le 23/01 par une réunion avec les PPA (Partenaires Publics Associés) et une réunion publique.

Un bilan va être établi sur la consommation foncière du territoire (consommation ENAF : Espace Naturel Agricole ou Forestier). Sachant que dans le cadre de la loi ZAN qui vise à réduire l'artificialisation des sols, la Communauté de Communes doit réduire de 50% sa consommation de terres ENAF à horizon 2030.

L'objectif est de diviser par 2 la consommation réelle 2011-2020, c'est-à-dire passer de 180 ha environ à 90 ha consommés entre 2021 et 2030.

Au printemps 2024, un débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) va être engagé.

A l'issue de ce débat, de nouvelles réunions publiques seront organisées.

La révision sera arrêtée à l'été et suivra l'enquête publique à l'automne.

- Modification des contrats de téléphonie pour la salle Fonteneau et le restaurant scolaire : plus aucun contrat avec orange. Nous n'avons plus d'abonnement dépendant du réseau téléphonique de type cuivre. De ce fait nous avons réduit les coûts des lignes notamment à la cantine et à la salle FONTENEAU.
- *Monsieur COURCELLES Didier signale une barrière en bois tombée sur le pont en bas de la rue de Malvoisine*

